

Conseil d'administration

SEANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2020

Projet de procès-verbal

	Établissement	Nom	Prénom	P/E
Président du CA	ENS Paris-Saclay	ZALIO	Pierre-Paul	Présent
Membre de droit	Université Paris-Saclay	RETAILLEAU	Sylvie	Présente
Personnalités qualifiées	AEROSPACE VALLEY	BARBAUX	Yann	Présent
	ENS de Rennes	DEBUSSCHE	Arnaud	Présent (visio)
	SNCF	DESNOST	Carole	Présente (visio)
	INSERM	GIRY	Claire	Présente (visio)
	Conseil d'État	HUBAC	Sylvie	Excusée
	ENS Alumni	LAURRE	Jérôme	Présent (visio)
	IOGS	MARTIN	Jean-Louis	Présent
	Cour des comptes	STRASSEL	Christophe	Présent (visio)
	EPAPS	VAN DE MAELE	Philippe	Présent (visio)

Représentants d'institutions partenaires	Académie des sciences	CANDEL	Sébastien	Présent
	CNRS Ile-de-France Sud	PAPILLON	Marie-Hélène	Présente
	ENS de Lyon	PINTON	Jean-François	Excusé
	INRIA	BERTHOU	Jean-Yves	Présent (visio)
	Région Ile-de-France	VIGIER	Jean-François	Excusé
Collège A	ISP	CORNU	Marie	Présente
	PPSM	LERAY	Isabelle	Excusée
	Département de Génie civil - LMT	RAGUENEAU	Frédéric	Présent
	Département EEA - SATIE	RODET	Thomas	Présent
Collège B	Département EEA - SATIE	BARBOT	Jean-Pierre	Présent (visio)
	Département de Chimie	DUMAS	Cécile	Présente
	Département de Langues	LAMBARD	Claire	Présente
	Département de Physique	LE DIFFON	Arnaud	Présent
Élèves et étudiants	Département de Biologie	ALBRECHT	Laure	Excusée
	Département EEA	Suppléant : TROSINO	Nicolas	Présent
	Département de Sciences Sociales	BARBIER	Louise	Absente
	Département de Biologie	Suppléant : MARCAILLOU	Marie	Présente (visio)
	Département d'Informatique	JACOMME	Charlie	Excusé
	Département de Mathématiques	Suppléant : LEMONNIER	Louis	Excusé
	Département d'Économie et gestion	SIMON	Julie	Excusée
	Département d'Informatique	Suppléant : CHANUS	Baptiste	Présent

BIATSS	Non pourvu			
	Non pourvu			
	Non pourvu			

25 votants

Représentants du Ministère :

Conseillère d'établissement	MOULIN-CIVIL	Françoise	Présente
Représentant de la DGESIP	TARAVELLA	Didier	Absent

Représentants du Rectorat :

SR-ESRI	PROVOST	Chloé	Présente (visio)
SR-ESRI	SENE	Fatou	Présente (visio)

Membres de droit :

Directeur général des services	TAVERNIER	François	Présent
Agent comptable	KLEIN	Michel	Présent

Invités permanents présidence :

Président du conseil scientifique	AKNIN	Patrice	Présent (visio)
Vice-présidente déléguée aux études et à la vie étudiante	DE SA	Caroline	Présente
Vice-présidente chargée des moyens	DURIEU	Cécile	Présente
Vice-présidente chargée de la formation	LARTIGUE	Claire	Présente
Vice-président chargé de la recherche	MAÎTRE	Philippe	Présent

Invités :

Directrice des affaires financières	COUNIL	Christine	Présente (visio)
Responsable de la Communication	CROZET	Morgann	Présente (visio)
Directrice des affaires juridiques, institutionnelles et marchés publics	GUILLEMET	Marie	Présente (visio)
Directrice du projet Saclay	GOBERT	Hélène	Présente (visio)
Directrice générale des services adjointe / DRH	TORRICELLI	Catherine	Présente (visio)
Responsable Partenariats & Mécénat	RAOULT	Véronique	Présente (visio)

ORDRE DU JOUR

I.	Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2020	6
II.	Point d'actualité	6
III.	Aspects institutionnels	7
1.	Contrat quinquennal 2020-2024	7
a)	Contrat de l'Université Paris-Saclay	7
b)	Volet spécifique de l'ENS Paris-Saclay	7
2.	Règlement intérieur de l'Université Paris-Saclay	7
IV.	Aspects budgétaires, financiers et administratifs	8
1.	Budget rectificatif	8
2.	Droits d'inscription au diplôme d'établissement Année de Recherche en Technologie Quantique (ARTeQ)	8
3.	Exonération des étudiants extracommunautaires	9
4.	Admissions en non-valeur	9
5.	Contrôle interne à l'ENS Paris-Saclay : organisation	9
6.	Sorties d'inventaire	9
V.	Conventions	9
VI.	Questions diverses	9

La séance est ouverte à 9 heures 40.

Pierre-Paul ZALIO accueille l'ensemble des participants.

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2020

Le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

II. Point d'actualité

Pierre-Paul ZALIO rend hommage à Antonin GIRARDI, élève de l'École qui a perdu la vie dans l'attentat au Niger en août dernier. Il loue ses qualités, ainsi que son engagement au sein de l'École et de l'ONG Acted. Un moment d'hommage collectif et une remise du diplôme ENS à titre posthume est envisagée, sous réserve de l'accord de sa famille.

Pierre-Paul ZALIO présente des photographies qui illustrent la rentrée dans le contexte de crise sanitaire ainsi que la fin du déménagement du campus de Cachan.

Il évoque ensuite l'audition devant le jury IDEX organisée la veille, qui a permis de présenter le projet et de répondre aux questions du jury. L'audition s'est bien déroulée.

Pierre-Paul ZALIO présente un point sur l'actualité scientifique. Il signale entre autres, les ERC du mathématicien Frédéric DIAS, un nouveau prix attribué à Yves MEYER, l'extension de la politique des professeurs attachés à l'INRAE et rappelle le classement au 14^e rang de l'Université Paris-Saclay dans le classement de Shanghai.

S'agissant du contexte sanitaire et de la Covid-19, l'École suit les recommandations de l'ARS sur la gestion des cas et met en place le protocole sanitaire.

François TAVERNIER signale qu'à la veille du CA avaient été recensés 12 cas positifs, 20 suspicions de contact et 16 cas probables (personnes déclarées avec symptômes). Une formation en SHS sera dispensée en distanciel jusqu'au mardi 29 septembre car trois étudiants sur huit étaient positifs.

Pierre-Paul ZALIO signale que l'École se mobilise également pour la recherche sur le coronavirus, notamment avec un projet de recherche ANR sur une amélioration des tests, projet en collaboration avec l'Institut Pasteur et une start-up.

Les recrutements des normaliens se sont bien déroulés malgré le contexte sanitaire. Une évolution est à noter : près de 30 % des normaliens admis cette année ne sont pas issus des concours des classes préparatoires. La part des élèves boursiers au moment de leur candidature représentait 25 %. Quelques normaliens ont été admis à titre étranger, ce qui témoigne de la qualité des formations aux concours des classes préparatoires hors territoire français. L'attractivité de l'École se renforce et certaines filières enregistrent ainsi 200 à 300 candidatures pour 5 ou 6 places. Enfin, l'École avait fixé une cible de 100 normaliens étudiants. Un travail devra être mené sur la répartition des étudiants entre les départements, avec la nécessité d'afficher des objectifs en termes de volumétrie, en fonction des moyens d'encadrements et des débouchés visés.

Concernant le recrutement des enseignants-chercheurs, la campagne d'emploi qui se prépare sera probablement très contrainte.

Thomas RODET s'interroge sur les graduate schools : serait-il possible d'avoir une connaissance plus aboutie des diplômes d'établissement au niveau des graduate schools afin d'établir une carte plus cohérente ?

III. Aspects institutionnels

1. Contrat quinquennal 2020-2024

a) Contrat de l'Université Paris-Saclay

Pierre-Paul ZALIO rappelle que le volet commun du contrat quinquennal de l'Université Paris-Saclay devrait éclairer le dialogue stratégique et de gestion que l'État engagera avec l'Université (globalement et à l'échelle de l'établissement). La première phase de ce nouveau dispositif de dialogue de moyens porte sur la trajectoire financière de l'établissement. La seconde concerne le projet de l'établissement et sa stratégie, avec un dialogue de moyens à l'échelle de l'Université et aussi de l'établissement basé sur le respect des objectifs.

Pierre-Paul ZALIO énonce brièvement les axes stratégiques majeurs retenus par le volet commun. Pour le premier : assurer le pilotage global des formations : structurer un premier cycle ambitieux, installer les *graduate schools*, internationaliser les formations, développer la vie de campus.

Un deuxième axe concerne la stratégie européenne et la stratégie internationale. Le troisième est dédié à l'approfondissement de l'articulation avec tous les acteurs du territoire et les partenaires socio-économiques.

Enfin, le dernier axe enfin, « subsidiarité et participation », concerne le fonctionnement des instances et la prise de décision à l'Université Paris-Saclay.

b) Volet spécifique de l'ENS Paris-Saclay

Pierre-Paul ZALIO détaille certains éléments du volet spécifique ENS comme la graduate school spécifique aux métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur ou encore le développement nécessaire du mécénat et des partenariats industriels.

La recherche doit être intensifiée au plus près des normaliens : l'augmentation de la part des normaliens poursuivant en thèse constitue un objectif.

La diversification du recrutement des normaliens avec la perspective de développer les recrutements internes à l'Université est un point sur lequel il conviendra d'être particulièrement attentif.

La dimension internationale doit être renforcée : l'année de recherche pré-doctorale à l'étranger attire près de 25% des promotions d'élèves. Cette démarche sera poursuivie.

Le volet spécifique contient également un projet de rénovation de la charte de la vie étudiante.

Pierre-Paul ZALIO expose enfin quelques indicateurs : la diversification du recrutement des normaliens, la répartition des normaliens dans les différents parcours, la poursuite en doctorat (l'objectif fixé est de 75% de normaliens poursuivant en thèse), l'implication des normaliens dans la vie de l'établissement, l'articulation de la recherche de l'École et de l'Université et enfin le développement des ressources propres.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le volet commun de l'Université.

Le volet spécifique de l'ENS Paris-Saclay est approuvé à l'unanimité.

2. Règlement intérieur de l'Université Paris-Saclay

Le règlement intérieur a déjà été discuté et une version provisoire a déjà été approuvée par le conseil d'administration en septembre 2019.

Sylvie RETAILLEAU précise que quelques modifications à la marge seront apportées.

Sébastien CANDEL s'enquiert des nouveautés introduites par ce règlement intérieur.

Sylvie RETAILLEAU répond qu'au-delà des mesures habituelles, une partie novatrice concerne les statuts et leur mise en œuvre.

Yann BARBAUX exprime la nécessité d'avoir des principes de subsidiarité, des accords sur des sous-objets communs à plusieurs établissements, de façon à pouvoir gérer des dossiers simplement.

Sylvie RETAILLEAU répond que la notion de subsidiarité est au cœur du projet.

Le règlement intérieur de l'ENS Paris-Saclay est approuvé à l'unanimité.

IV. Aspects budgétaires, financiers et administratifs

1. Budget rectificatif

Cécile DURIEU présente un premier budget rectificatif partiel, qui devra être complété par un autre budget soumis en décembre. Son périmètre est réduit à des dépenses exceptionnelles de deux natures : les dépenses engendrées par la crise sanitaire (avec tout de même des moindres dépenses en raison de l'annulation des épreuves orales des concours de recrutement des élèves) et le nouveau campus (opérations de déménagement et d'installation, et opération immobilière).

Pour avoir des enveloppes suffisantes jusqu'à la fin de l'année, l'enveloppe limitative' des autorisations d'engagement doit être augmentée pour tenir compte des surcoûts liés à la crise sanitaire qui représente près d'un million d'euros, mettant en tension le budget de fonctionnement sur plus de 10 % de son volume. Elle doit aussi être augmentée pour prendre en compte des dépenses qui n'ont pas été engagées fin 2019. Cette augmentation de l'enveloppe des autorisations d'engagement ne nécessite pas d'augmenter les crédits de paiements.

L'établissement comptait sur l'année 2020 pour déterminer le coût de fonctionnement et d'exploitation du bâtiment en service complet afin d'avoir des projections budgétaires à plus long terme. La situation actuelle complexifie les projections et l'élaboration du budget 2021.

Pierre-Paul ZALIO propose de réaliser un vote groupé pour les quatre délibérations : la première concerne le tableau d'emploi, le deuxième tableau est relatif au solde budgétaire, le troisième est celui de l'équilibre financier ; enfin, le dernier concerne la situation patrimoniale.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les tableaux n°1, n°2, n°4 et n°6.

2. Droits d'inscription au diplôme d'établissement Année de Recherche en Technologie Quantique (ARTeQ)

Claire LARTIGUE présente ce nouveau diplôme, créé conjointement avec l'Université. Ce parcours prend la forme d'une année de formation divisée en deux séquences : les étudiants suivront d'abord des modules de formation et des projets de recherche encadrés ; dans un second temps, ils effectueront un stage en laboratoire.

Ce programme s'adresse à des étudiants en fin de M1 (physique, informatique, chimie, etc.) et à des normaliens intéressés par les questions de technologie quantique.

Jean-Louis MARTIN s'interroge sur deux points : l'hétérogénéité des étudiants entrants qui impliquerait une potentielle adaptation au moment d'intégrer dans la formation ainsi que sur les débouchés.

Claire LARTIGUE répond que de nombreux cours sont transverses et ne nécessitent pas de connaissances préalables. Quant aux débouchés, ce parcours se situe entre le M1 et le M2, l'objectif est que les étudiants poursuivent en M2. L'accent est mis sur le caractère pluridisciplinaire de la formation.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les droits d'inscription au diplôme d'établissement ARTeQ d'un montant de 243 euros ; les étudiants boursiers sur critères sociaux sont exonérés de droits d'inscription.

3. Exonération des étudiants extracommunautaires

Pierre-Paul ZALIO explique qu'il s'agit d'une délibération pour ordre, la rentrée ayant déjà eu lieu sur les principes définis par l'Université qui prévoient l'exonération.

La délibération qui exonère partiellement les étudiants étrangers extracommunautaires, concernés par le décret et l'arrêté relatifs aux droits d'inscription dans les établissements publics relevant du ministère de l'Enseignement Supérieur, des droits d'inscription est soumise au vote.

L'exonération est approuvée par le conseil d'administration, avec une abstention.

4. Admissions en non-valeur

Pierre-Paul ZALIO propose de regrouper en un vote les cinq demandes d'admissions en non-valeurs.

Les admissions en non-valeur sont approuvées par le conseil d'administration avec deux abstentions pour le vote 1, une abstention pour les votes 2, 3, 4 et 5.

5. Contrôle interne à l'ENS Paris-Saclay : organisation

François TAVERNIER explique, que cette délibération répond à une obligations réglementaire de mise en place d'une organisation du contrôle interne. Cette délibération est aussi un signe de la normalisation du fonctionnement de l'administration après une année tournée vers le projet Paris-Saclay.

Michel KLEIN précise que ce contrôle interne permettra de se mettre en conformité avec les dispositions prévues par le décret du 7 novembre 2012, qui confie normalement cette tâche au conseil d'administration mais lui accorde la possibilité de la déléguer à un comité de pilotage chargé de suivre ce contrôle interne.

La délibération sur le contrôle interne est approuvée à l'unanimité par le conseil d'administration.

6. Sorties d'inventaire

La liste est soumise à l'approbation du conseil d'administration.

Les sorties d'inventaire sont approuvées par le conseil d'administration avec une abstention.

V. Conventions

Pierre-Paul ZALIO rappelle que le conseil d'administration lui a donné délégation pour signer un certain nombre de conventions.

VI. Questions diverses

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 12 heures.